

## AVIS DE VIGILANCE

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES ET PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX - À diffuser

### CAS DE GOURME AU QUÉBEC ET EN ONTARIO

Le 12 janvier 2026,

Le MAPAQ souhaite informer la communauté équine que plusieurs **cas de gourme** ont été confirmés dans **deux régions du Québec** depuis décembre 2025.

- **Montérégie** : Plusieurs chevaux d'une écurie ont été testés positifs à *Streptococcus equi equi*, l'agent pathogène responsable de la gourme. Les animaux présentaient des symptômes variés, allant de légers à sévères: fièvre, abcès, ganglions enflés, jetage nasal purulent et diminution de l'appétit. La source de la contamination demeure inconnue.
- **Bas-Saint-Laurent** : Plusieurs chevaux d'une écurie ont été confirmés positifs à l'agent de la gourme. Les signes observés incluent toux, fièvre ainsi que des écoulements nasaux et oculaires. Ces cas sont survenus à la suite de l'introduction d'un nouveau cheval dans l'écurie.

Les écuries concernées sont actuellement en quarantaine volontaire. Des mesures de biosécurité rehaussées ont été recommandées par les médecins vétérinaires traitants et mises en place par les propriétaires de l'écurie.

**À noter :** Depuis le 1er décembre 2025, la province de l'**Ontario a signalé onze éclosions de gourme**. Le MAPAQ recommande aux propriétaires de chevaux de vérifier le statut sanitaire des écuries avant tout déplacement. Pour rappel, une période d'isolement d'au moins 2 à 3 semaines est recommandée en cas d'introduction d'un nouveau cheval ou lors de retour d'un rassemblement. De plus, dans les régions où la maladie circule activement, un dépistage de la gourme est recommandé à la fin de la période d'isolement et avant une réintroduction de l'animal dans une écurie ou un troupeau. Ces mesures ont pour objectif de préserver la santé des chevaux et de limiter la propagation de la maladie.

Pour plus de détails au sujet de la gourme, un [bulletin zoosanitaire](#) est disponible sur le site Quebec.ca et une page Internet est accessible sur le site du Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire de la Faculté de Médecine Vétérinaire: [La gourme chez les chevaux, questions et réponses - Centre hospitalier universitaire vétérinaire \(umontreal.ca\)](#)

De l'information sur les mesures à prendre se retrouve dans le [Guide de biosécurité équine](#) produit par Cheval Québec, en collaboration avec l'Association des vétérinaires équins du Québec et l'Association des médecins vétérinaires praticiens du Québec. Si vous observez des signes compatibles avec la gourme pour votre cheval, veuillez consulter votre médecin vétérinaire.